

Zeitschrift:	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber:	Visarte Schweiz
Band:	- (2007-2008)
Heft:	2-1: Künstlernachlässe = Successions d'artistes = Artists' archival estates
 Artikel:	Musée-cimetière?
Autor:	Messmer, Dorothée
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-625976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MUSÉE-CIMETIÈRE ?

38

Dorothée Messmer Puisqu'il y a de plus en plus de créateurs, il y a aussi de plus en plus de successions. Les musées se voient confrontés à la difficulté de faire face à ces accumulations, ce qui se traduit par des demandes de soutien, des offres de reprise ou des donations. Or une grande partie des institutions culturelles dispose de ressources insuffisantes pour intégrer des œuvres d'artistes dans leur collection, et a fortiori pour traiter des œuvres complètes. Leurs réactions sont aussi extrêmement variables. Certaines rejettent systématiquement les demandes de créateurs, d'autres ont développé des stratégies dont l'éventail s'étend du soutien spécialisé à l'accueil de certaines œuvres dans la collection, voire au traitement intégral de certaines successions.

Un musée, d'après la directive du Conseil international des musées ICOM (1986) est «une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation.» Aux yeux de beaucoup de gens, ce sont précisément son but d'utilité publique et sa structure non commerciale qui font de cette institution un service à qui s'adresser de préférence lorsqu'il s'agit de placer le mieux possible l'œuvre laissée par un créateur décédé.

Les trois tâches muséales principales sont la collection, la recherche et l'exposition, issues d'une tradition

historique séculaire. Mais au cours des dernières décennies, notre société s'est fondamentalement modifiée. La modernisation galopante va de pair avec une croissance exponentielle des biens culturels matériels. A l'ère de la «société jetable», l'élimination d'objets va croissant, et leur collection pose de plus en plus la question de l'opportunité, à laquelle il faut répondre en opposant les aspects esthétiques et économiques: est-il judicieux de conserver tel ou tel objet? Quelle valeur représente-t-il? Combien de place lui faut-il? Et combien coûte la conservation de sa valeur à long terme? Des questions que les musées doivent se poser de plus en plus souvent. C'est pourquoi l'activité de collection est aujourd'hui très sélective et suit la plupart du temps un concept de collection. L'acquisition de nouveaux objets sert à l'extension, à la réunion et au complément des domaines de collection préexistants. Une fois la décision prise d'intégrer les objets au musée, il y a beaucoup de pain sur la planche: il s'agit non seulement de préparer, de conserver et de restaurer les objets, mais aussi de les traiter, de les entreposer et de les entretenir dans les règles de l'art et de les étudier scientifiquement – une entreprise qui représente des coûts élevés et mobilise d'importantes ressources en personnel et en locaux.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que de nombreux musées ne réagissent pas avec une joie exubérante aux offres de donations de successions – dans la mesure où l'œuvre ou l'artiste n'est pas d'une importance considérable pour l'histoire de l'art –. Les successions contiennent, outre des œuvres,

le plus souvent aussi des esquisses et des modèles, des documents, des correspondances et du matériel bibliographique. L'intégration d'un tel complexe dans une collection est liée pour de nombreuses institutions à un risque et à des investissements financiers, infrastructurels et techniques, qui ne font que commencer avec le mesurage de l'étendue du fonds.

Un sondage oral parmi les membres de l'association a également révélé que de nombreux musées d'art considéraient les successions d'un œil plutôt critique. De nombreux collègues estiment que la question est à prendre avec des pincettes, même si les successions sont généralement considérées comme un corpus de matériel-source précieux pour la recherche en histoire de l'art, puisqu'elles autorisent des thématiques fondées et des interprétations justifiées sur une base solide.

Certains membres constatent que souvent, les héritiers n'ont pas d'accès objectif à la succession et qu'ils ne se sont pas en mesure d'en faire une estimation correcte. Soit ils la considèrent comme sans valeur et la jettent, soit ils s'adressent aux musées avec des revendications démesurées. Ceci débouche souvent sur des situations émotionnellement chargées, dans lesquelles «un conservateur ne peut pas bien faire», comme un collègue l'a remarqué avec amertume.

Une des causes de ces désagréments est certainement que la relation de l'héritier avec le défunt était le plus souvent très intime et que la nécessaire distance manque pour une estimation critique. D'autre part, les héritiers manquent souvent de l'instrumentaire

scientifique qui serait nécessaire pour évaluer l'œuvre du défunt du point de vue artistique.

De nombreux collègues regrettent que les héritiers ne veuillent que céder la succession dans son entier à une institution qu'entièr. Bien des musées s'intéressent à de petits groupes d'œuvres représentatifs de créateurs de la région, et se sont surtout les petits musées peu dotés en ressources qui pourraient, grâce à des donations ou acquisitions de successions, agrandir leur collection avec des œuvres importantes d'un artiste de la région. C'est pourquoi, souvent, il vaudrait mieux choisir quelques œuvres dans l'œuvre globale avec les responsables du musée et les donner ou le cas échéant, les vendre à l'institution afin de fournir une contribution à la conservation à long terme de l'œuvre artistique. La plupart des membres sont unanimes à dire que dans le meilleur des cas, l'artiste ordonne et évalue lui-même l'œuvre de sa vie et sépare le nécessaire de l'inutile. Les créateurs devraient se poser à temps la question du devenir de leur succession, et esquisser un plan adéquat. Il ne peut pas être la tâche principale d'un musée de régler la succession d'un artiste décédé. Les responsables de musée ne peuvent fournir en la matière que des conseils de spécialistes.